

**Décision n° 2021/02-01
relative à l'accréditation de
l'Institut d'optique théorique et appliquée
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA)
Nom d'usage : Institut d'Optique Graduate School (IOGS)
Académie : Versailles
Sites de l'école : Palaiseau, Bordeaux, Saint-Etienne

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation</i>

Suivi des accréditations précédentes

<i>Décision n° 2019/06-04</i>

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP : Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée en formation initiale sous statut d'apprenti sur les sites de Palaiseau, Bordeaux et Saint-Etienne

- Vu la demande présentée par l'Institut d'optique théorique et appliquée ;
- Vu le rapport établi par William LIS (expert de la CTI et rapporteur principal), Françoise Delpech (co-rapporteuse et membre de la CTI), Philippe Gallion (expert auprès de la CTI) et Nicolas Ménard (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) présenté en séance plénière de la CTI le 16 février 2021 ;
- Entendus Messieurs Jean-Louis MARTIN, directeur général de IOTA, Riad HAIDAR, directeur général adjoint à l'enseignement, Vincent JOSSE, directeur du CFA et Franck DELMOTTE, directeur des études du cycle ingénieur.

Il a été adopté la décision suivante :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur :

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée sur les sites de Palaiseau, Bordeaux et Saint-Etienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	maximale

L'école établira **un rapport intermédiaire** sur la mise en place d'un système de management de la qualité opérationnel. Ce document est à transmettre le **15 avril 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).
Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Finaliser la démarche compétences ;
- Consolider et déployer le système de management Qualité incluant les processus du CFA SupOptique et promouvoir son appropriation par l'ensemble des parties prenantes ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation initiale sous statut d'apprenti :

- Mettre à jour le règlement des études concernant les exigences de mobilité internationale sortante. Cette mobilité de 3 mois (12 semaines) au minimum sera réalisée hors césure par les apprentis, idéalement en entreprise. Elle pourra être réalisée en laboratoire de recherche ou sous forme d'un temps académique dans un organisme de formation à l'étranger, notamment pour les apprentis qui préparent un master en parallèle de leur formation d'ingénieur dans l'optique d'une poursuite en thèse ;
- Définir une stratégie d'évolution de la voie en formation initiale sous statut d'apprenti (volume global visé, effectifs sur les sites de Bordeaux et de Saint-Etienne compatibles avec la pédagogie de l'alternance, autres perspectives éventuelles, ...).

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 février 2021

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Agnès FABRE, Hélène GRIMAULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Francine PIERRE, Patrick OBERTELLI, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Sonia WANNER.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021

Le rapporteur principal
William Lis



Le secrétaire-greffier



La Présidente
Élisabeth Crépon

